Saint-Léger
en Gaume

N° 143

Décembre 2021

Bulletin d'informations communales









Table des matières

Vie communale
- Heures d'ouverture de la Maison Communale 3
- Réservations des salles et de la cafétéria du complexe sportif 3
- Cercle Saint-Pierre à Châtillon 3
- La Maison Turbang 4
- Concessions au cimetière 4
- Commémorations du 11 novembre 5

Agriculture
- Cauchemar en prairie 6

Bien-être animal
- Stérilisation des chats errants 6
- Animalweb 7

Vie sociale
- Données personnelles et médicales dans le frigo 7
- Sacs confort 8
- Encourager les jeunes 8

Petite enfance, jeunesse et enseignement
- Petit déjeuner à l'école de Meix-le-Tige 9
- Devoir de mémoire 9
- Place aux enfants 10
- Job étudiant 11
- La vie à l'accueil 12
- Stages 13
- Consultations ONE 15
- Fête laïque 2022 15

Saint-Léger en Gaume

LE MOT DU BOURGMESTRE

Mesdames, Messieurs,
Chers Léodégariens,

À l'approche de l'hiver, comme je l'ai déjà fait à plusieurs reprises, je vous rappelle que notre centre public d'action sociale peut venir en aide aux personnes se trouvant en situation difficile.

Ces aides sont de différentes natures et essayent de couvrir un maximum de besoins de la vie de tous les jours.

Je vous en rappelle les principales :

Octroi d'allocation de chauffage sous certaines conditions, mais aussi information et orientation en matière énergétique afin de vous permettre de moins et mieux consommer l'énergie.

Le taxi social... si vous avez des difficultés pour vous déplacer !

Le service brico-dépannage peut vous assister dans vos petits travaux… notamment pour le déblaiement de la neige.

Si ces aides sont précieuses, n'oubliez pas que, dans notre société de plus en plus individualiste, rien ne remplacera jamais l'entraide mutuelle surtout vis-à-vis des personnes en difficulté.

Comme je l'ai fait dans le dernier bulletin communal, je ne peux pas terminer mon propos sans vous parler une nouvelle fois du Covid 19.

Pour notre commune, à l'heure où j'écris ces lignes, nos chiffres de contamination sont mauvais. Beaucoup de personnes sont impactées par cette maladie.

Nous devons donc respecter au maximum les gestes barrières. Vous les connaissez, on en parle suffisamment dans les médias.

Mais surtout, j'invite les derniers hésitants à se faire vacciner. Non seulement vous vous protégez, mais surtout **vous protégez les autres**.

L'efficacité de l'ensemble des mesures prises repose essentiellement sur la participation et l'adhésion de la population.

Je vous souhaite une bonne lecture et de bonnes fêtes de fin d'année.

Votre Bourgmestre,
Alain RONGVAUX



Heures d'ouverture de la Maison Communale

	8h30	12h00	13h00	16h00
Lundi		08h30 - 12h00		13h00 - 16h00
Mardi		FERMÉ		13h00 - 16h00
Mercredi		08h30 - 12h00		13h00 - 16h00
Jeudi		08h30 - 12h00		13h00 - 16h00
Vendredi		FERMÉ		13h00 - 16h00
Samedi - Permanence		09h00 - 12h00		FERMÉ
Dimanche		FERMÉ		FERMÉ

Monsieur le Bourgmestre de Saint-Léger Rue du Château, 19 6747 Saint-Léger	Tél. : +32 (0) 63/23.92.94 Fax : +32 (0) 63/23.95.82	www.saint-leger.be contact@saint-leger.be Commune de Saint-Léger

Réservations des salles et de la cafétéria du complexe sportif

Vous souhaitez réserver les salles du complexe sportif ?

Pour réserver ou modifier une location, veuillez contacter, par téléphone ou par e-mail, durant les heures d'ouverture de l'Administration communale :

- Madame Mélissa SCHUMACKER - 063/23.92.94 – **centresportif@saint-leger.be.**
- Madame Florence TAILLANDIER – **centresportif@saint-leger.be.**
- Monsieur Daniel TOUSSAINT - 063/58 99 22 - 063/23 92 94 - **centresportif@saint-leger.be.**

Heures d'ouverture de la cafétéria

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi / Dimanche
Fermé	19h-23h30	Fermé	19h-23h30	20h-23h (un vendredi sur deux)	Fermé

Le cercle Saint-Pierre à Châtillon se modernise

Comme vous l'avez remarqué, les travaux du Cercle Saint-Pierre, érigé en 1895, ont commencé. Un nouveau local tout équipé pour l'accueil extra-scolaire et deux appartements y seront installés.

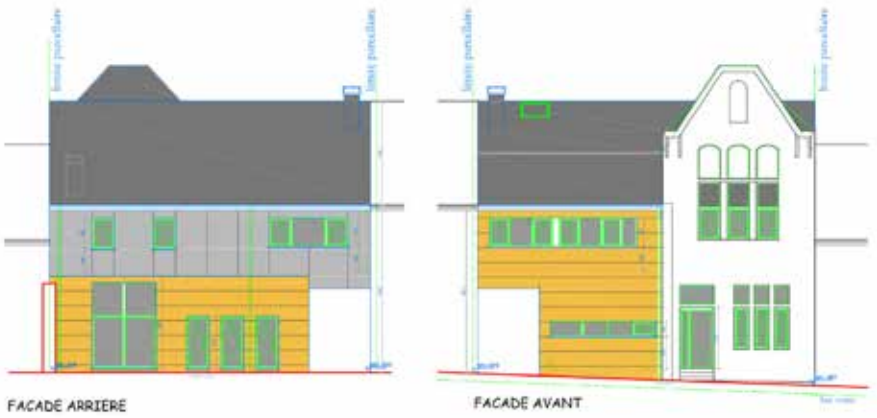


Hier (1895)



Aujourd'hui)

Demain



La Maison Turbang

Après 18 mois de travaux, la « Maison Turbang » a fait peau neuve. L'entente villageoise y établira son nouveau local. Une salle de gymnastique aménagée et de tout confort y a trouvé demeure. Deux locaux et un bureau permettrons d'accueillir de nouveaux indépendants et leurs services sur notre territoire.

Une inauguration sera organisée dès que la situation sanitaire le permettra.











Travaux sur les concessions au cimetière ? N'oubliez pas de demander l'autorisation

Nous tenons à vous rappeler qu'il est nécessaire, dans le cadre de travaux sur une concession au cimetière, de demander l'autorisation à la Commune comme stipulé dans le règlement communal :

Chapitre III : Dispositions relatives aux travaux

Article 8. Il est défendu d'effectuer des travaux de terrassement, de pose de monument fixé au sol, sans autorisation préalable écrite du Bourgmestre ou de son délégué. Le fossoyeur responsable veillera à ce que ces travaux soient exécutés conformément aux conditions du présent règlement.

Article 9. Les travaux de construction ou de terrassement peuvent être momentanément suspendus pour des cas de cause majeure à apprécier par le Bourgmestre ou son délégué. Tous travaux de pose de caveaux et autres travaux importants sont interdits les dimanches et jours fériés.

Article 10. Les travaux importants (pose de monument, terrassement…) qui se feront à l'occasion de la Toussaint, devront être effectués pour le 28 octobre de l'année civile au plus tard. Les travaux de jardinage et l'aménagement des pelouses seront, quant à eux, autorisés jusqu'au 30 octobre. Les travaux pourront reprendre le 03 novembre.

Article 11. Tout dépôt prolongé de matériaux ou de matériel est soumis à l'autorisation préalable et écrite du Bourgmestre ou de son délégué.

Chapitre V : Entretien et signes indicatifs de sépulture

Article 39. Les pousses des plantations doivent être placées dans la zone affectée à chaque sépulture de manière à ne jamais empiéter sur le terrain voisin. Elles doivent toujours être disposées de façon à ne point gêner le passage. Les plantes seront élaguées ou abattues à la première réquisition du Bourgmestre ou de son délégué.
A défaut, elles seront enlevées par le fossoyeur ou le service technique communal.



Commémorations du 11 novembre

Les élus communaux se sont rendus en cortège aux cinq monuments de nos trois villages pour célébrer l'Armistice du 11 novembre, accompagnés des musiques locales, des enfants et leurs parents et d'une population qui reste fidèle à ce rendez-vous annuel.

Après le dépôt de gerbes par le Bourgmestre, Alain RONGVAUX, les musiciens des trois sociétés de musique ont joué les morceaux de circonstance.

Pour cette occasion la commune a offert de nouveaux drapeaux belges aux 4 écoles et les enfants ont pu les porter dans le plus grand respect.

Après ces moments de recueillement, la population a été invitée à partager le verre de l'amitié offert par l'administration communale et cela, dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Dans nos écoles, chaque année les professeurs sensibilisent nos têtes blondes à ce sujet et ne manquent pas de faire référence aux tristes faits de guerre du passé et de débattre de l'actualité dans le monde.

Ils sensibilisent les élèves à la différence, à la tolérance et au respect de chacun.

Merci à la population des trois villages, aux enfants, à leurs instituteurs et à leur cheffe d'école, d'être présents lors de ces cérémonies.













AGRICULTURE



Cauchemar en prairie

L'équipe de Cauchemar en prairie rassemble des membres de la Jeune Chambre Internationale d'Arlon et des membres de la Fédération des Jeunes Agriculteurs.

Le projet « Cauchemar en prairie » vient d'un constat simple : chaque année, au moment de la fauche des champs et de l'ensilage, les agriculteurs doivent passer plusieurs heures à nettoyer leurs champs des déchets qui s'y sont accumulés (cannettes, bouteilles en verre et plastique, emballages alimentaires, plastiques divers, etc.). Chaque année également, des vaches, chevaux, moutons, ... meurent dans d'atroces souffrances après avoir ingéré ces déchets.

Leurs buts dans ce projet sont les suivants :

- Montrer que les dégâts causés par des cannettes ou autres emballages alimentaires en aluminium sur les animaux et la flore en général ne sont pas anodins
- Rassembler politiques, entreprises travaillant dans l'agroalimentaire, personnes touchées par l'écologie, citoyens jeunes et moins jeunes, etc. dans un même élan pour un objectif commun
- Choquer un peu afin de montrer les dégâts que peuvent causer des corps étrangers sur des animaux
- Mettre l'accent sur l'impact psychologique de la perte d'un animal dans ces conditions pour les agriculteurs et leurs familles
- Montrer réellement ces animaux blessés afin de mettre les responsables de dépôts de déchets face aux conséquences de leurs actes
- Faire comprendre aux gens que jeter des déchets dans la nature n'est tout simplement pas acceptable



Plus d'informations :

Cauchemar en prairie

http://www.fja.be/page/missions

BIEN-ÊTRE ANIMAL



Du nouveau dans la procédure de stérilisation des chats errants : l'action s'étend aussi aux chats domestiques

Depuis le 20 mai 2020, faisant suite à la décision du Conseil communal, une convention a été prise avec la SRPA concernant la stérilisation des chats errants.

Pour ce faire, le SPW nous alloue un subside annuel de 1000 € et, cette année, le SPW accorde l'étendue de l'action de **stérilisation aux chats domestiques détenus par des personnes en situation de précarité économique** ;

Nous savons qu'il est parfois compliqué pour les personnes en situation de précarité économique de faire stériliser leurs chats et qu'il est important de maîtriser la population de chats sur le territoire wallon.

C'est pourquoi le Conseil communal a décidé d'établir un avenant à la convention approuvée en 2020 avec la SRPA et d'étendre la stérilisation des chats aux chats des personnes en situation de précarité économique sur base d'un formulaire approuvé par la Commune.

Comment faire ?

- Établir la précarité économique sur base du statut BIM fournie pour preuve par la personne.
- Fournir la preuve que le ou les chats à stériliser lui appartiennent (carnet de santé, puce...).

La stérilisation est limitée à 3 chats par foyer.

Pour toute information complémentaire et pour obtenir le formulaire, il y a lieu de prendre rendez-vous avec Mélissa SCHUMACKER par mail à l'adresse **melissa.schumacker@saint-leger.be.**

Vous pouvez aussi vous adresser à l'Échevine en charge du bien-être animal, Anne SCHOUVELLER, au 0497/28.66.13.



Animalweb, LE site de référence des amis des animaux

Vous avez perdu votre animal de compagnie ?

Vous avez trouvé un animal en détresse ?

Publiez gratuitement une alerte sur la plateforme Internet d'Animalweb : **https://www.animalweb.be/fr/**

AnimalWeb est également l'annuaire des prestataires liés aux animaux, tels que les refuges, gardes, vétérinaires, espaces de soins (Toilettage, boutique spécialisée...) sur tout le territoire belge.

En partageant les différentes publications, actualités ou fiches publiées sur le site Internet Animalweb, vous soutiendrez une belle action et permettrez peut-être aux familles de retrouver leur animal perdu ou à certains animaux à se faire adopter.





VIE SOCIALE

Des données personnelles et médicales dans le frigo

Lors d'une disparition ou d'un malaise, l'accès à l'information est primordial, voire vital. Si le citoyen vit seul, la tâche s'avère plus ardue pour rassembler les premiers renseignements nécessaires. De même, l'entourage n'est parfois pas en mesure de communiquer l'ensemble des éléments utiles par méconnaissance ou submergé par l'émotion de la situation.

Suite à ce constat, la Province de Luxembourg propose aux seniors de remplir une fiche descriptive et/ou une fiche médicale à placer dans une boîte jaune fluo dans leur frigo.

La fiche descriptive peut être complétée par la personne elle-même, un proche ou un professionnel. La fiche médicale, quant à elle, doit être remplie par le médecin généraliste (la médication peut être mise à jour par un service infirmier ou le pharmacien de référence).

L'objectif de cette boîte est double :

- En cas de disparition, les éléments utiles sont la photographie du disparu, ses signes distinctifs comme les tatouages, une barbe, les cicatrices, ses habitudes de vie, son lieu de recueillement, ses lieux fréquentés, etc. L'ensemble de ces éléments seront repris clairement sur cette fiche descriptive.
- En cas de malaise, les services de secours (ambulanciers, pompiers, médecins généralistes, policiers, aides-soignants...) auront à portée de main tous les renseignements médicaux indispensables à une bonne prise en charge rapide et adaptée : liste des médicaments, allergies, affections chroniques, etc. Ces éléments sont repris sur la fiche médicale.

DANS LE FRIGO

Le lieu n'est pas anodin. Il s'agit d'un appareil électroménager que tout le monde détient et il est important que chaque personne place cette boîte au même endroit pour une question d'uniformité.

Les différents intervenants seront avertis de la présence de la boîte grâce à un autocollant coloré placé sur ou à proximité du frigo.

Si vous souhaitez obtenir cette boîte pour vous ou un de vos proches, vous pouvez prendre contact avec le CPAS de Saint-Léger au 063/60.83.49 ou par mail à l'adresse **anne.diiulio@saint-leger.be**



Les sacs confort du CPAS

Les sacs confort sont destinés aux les personnes tributaires de protections urinaires volumineuses. Sur une simple attestation médicale, ces personnes bénéficient gratuitement de 5 rouleaux de sacs-poubelle supplémentaires à la dotation normale des citoyens. Des rouleaux auxquels les assistantes sociales auront ajouté des infos d'allocation-chauffage, taxi social…, ainsi que la boîte contenant les renseignements médicaux à installer dans le frigo.

Les sacs conforts peuvent toujours être obtenus auprès du CPAS ou sur un simple appel téléphonique au **063 60 83 45** et sur présentation d'une attestation émanant du médecin traitant.

Plus d'informations à ce sujet peuvent être obtenues par téléphone au CPAS, une assistante sociale est en mesure de répondre à toutes vos questions.

Envie d'encourager les jeunes à passer à l'action ?



La **Croix-Rouge Jeunesse** (CRJ) s'adresse aux enfants, aux jeunes et jeunes adultes. Grâce à différents outils et activités, elle a pour mission d'accompagner, soutenir et stimuler les jeunes à devenir des CRACS (Citoyens Responsables, Actifs, Critiques et Solidaires), tout en valorisant leur potentiel comme acteur de changement.

Nous recherchons des bénévoles pour renforcer l'équipe en place et assurer des animations, notamment dans le milieu scolaire, pour la commune de Saint-Léger et les communes avoisinantes. Nous visons principalement les enfants de la maternelle à la primaire.

Concrètement, il s'agit de :

- leur apprendre des notions relatives au 1ers soins et à la prévention, via notamment nos outils « Benjamin-secouriste », « Mission Zéro Bobo » et « Ma Sécurité à la Maison » ;
- développer leur esprit de solidarité et d'amitié en les encourageant à passer à l'action avec la Croix-Rouge (projet de solidarité, collecte…) ;
- les sensibiliser aux rôles, aux principes et aux actions de la Croix-Rouge.

Une formation (prochain cycle début 2022) et un accompagnement seront proposés aux bénévoles souhaitant nous rejoindre.

Pour toute information complémentaire :
Maison Croix-Rouge Sud Gaume
Anne-Marie GONRY : 0495/79.96.39 ou **am.gonry@gmail.com - www.croix-rouge.be - www.crj.be**

CROIX-ROUGE JEUNESSE de Belgique

Chauffage
Sanitaire
Ventilation
JOSY GONRY SPRL
2 rue des Balbuzards
Zoning industriel
6761 LATOUR
Tél. 063/57 96 44
info@josygonry.be
www.josygonry.be

MT Toiture
Couverture, charpente, zinguerie
Mickaël Tasiaux
6747 Saint-Léger
0491/457005
mt.toiture@hotmail.be

Petit déjeuner de la rentrée à l'école de Meix-le-Tige

Un « petit déjeuner de la rentrée » a été offert par le Comité de parents de l'école de Meix-le-Tige.

Une belle initiative pour se rassembler à nouveau et bien démarrer l'année scolaire. Un beau moment de convivialité partagé par les enfants, les parents, les enseignants, le personnel de l'école, la directrice et certains représentants du PO.

Belle année scolaire à toutes et à tous !







Devoir de mémoire – Excursion à Verdun

Les différentes guerres qu'a connues notre pays ont marqué de nombreuses familles de nos villages… il y a bien longtemps, penseront certains… mais il suffit d'ouvrir un quotidien ou la télévision pour se rendre compte, hélas, que la violence fait partie intégrante de notre société.

Nos villages ont été marqués par 2 grandes guerres ; nous nous devons de ne pas oublier… et de transmettre ce message de paix aux générations futures.

La commune de SAINT-LEGER a souhaité s'investir davantage dans ce devoir de mémoire en offrant aux élèves des classes de 5e et 6e primaire des 4 implantations scolaires de notre commune, une journée de visite à VERDUN. Cette journée de mémoire est organisée tous les 2 ans.

C'est ainsi que le 4 octobre 2021, ce n'est pas moins de 93 élèves qui ont pu découvrir, de manière pédagogique, les vestiges de la Grande Guerre à VERDUN.

Au programme :

- Visite de la **Citadelle souterraine**, en wagonnets ;
- Découverte du **Boyau de Londres**, tranchée de communication ;
- Visite de l'**Ossuaire de Douaumont** avec projection du film ;
- Passage par le **village de Fleury**, village entièrement anéanti ;
- Visite du **Fort de Vaux**.







Samedi 16 octobre, 8h30, par un beau soleil, 35 enfants de 8 à 12 ans se sont rassemblés à Saint-Léger. Sous le signe de la bonne humeur, ils sont partis, en équipes, munis d'un plan de Saint-Léger et encadrés par un accompagnateur, découvrir 7 lieux présents sur Saint-Léger.

Les yeux grand ouverts et bien attentifs, ils ont suivi les explications des policiers, ils ont rencontré le bourgmestre et la 1ere échevine qui ont expliqué le rôle du Collège et du Conseil communal et ils ont découvert le jardin partagé *Le petit Loucet*. La bibliothèque-ludothèque les a accueillis chaleureusement, le CPAS a donné quelques explications sur son rôle, la donnerie a mis en avant cette démarche citoyenne et le syndicat d'initiative leur a ouvert ses portes, que la plupart n'avait jamais franchies.

À la fin du parcours, les équipes ont rassemblé les syllabes reçues à chaque endroit. Après quelques essais, ils ont réussi à reconstituer des mots représentatifs de cette matinée : échange, participation, respect, écoute, loyauté, ensemble, entraide, collaboration, citoyenneté, solidarité.

Une matinée qui a plu aux enfants mais également aux adultes encadrant les groupes ou présentant une activité. Le plaisir a été partagé !
Merci aux bénévoles qui ont fait de cette activité un succès et aux enfants pour leur intérêt et leurs sourires.











Coordination Accueil Temps Libre Saint-Léger
auxane.jacob@promemploi.be
063/58 99 26 — 0496/53 82 88
www.sites.google.com/site/atlsaintleger
Accueil Temps Libre — Saint-Léger

Toutes les photos via le site de l'Accueil Temps Libre Saint-Léger
www.sites.google.com/site/atlsaintleger

Job étudiant : animateur/animatrice à la plaine





La plaine été 2022

18 – 22 juillet	25 – 29 juillet	1 – 5 août	8 – 12 août
Les grands (4 - 12 ans) À Meix-le-Tige Fort Bayard	**Les petits** (2,5 - 4 ans) À Meix-le-Tige Le jardin	**Les petits** (2,5 - 4 ans) À Meix-le-Tige Le cirque	**Les petits** (2,5 - 4 ans) À Meix-le-Tige Le tour du monde
	Les grands (5 - 12 ans) À Châtillon Le Moyen Âge	**Les grands** (5 - 12 ans) À Saint-Léger Le cirque	

Le formulaire de candidature à rendre pour le 20 février 2022 au plus tard est disponible :

- au guichet de l'Administration communale,
- sur le site internet de la commune (www.saint-leger.be)
- sur le site internet de l'Accueil Temps Libre (www.sites.google.com/site/atlsaintleger)
- via une demande à la coordinatrice Accueil Temps Libre

Condition obligatoire pour postuler : **avoir au moins 16 ans au moment de travailler**.

Intervention de la commune dans les frais de formation d'animateur/trice ou coordinateur/trice.
Renseignements auprès de la coordinatrice Accueil Temps Libre

ATL ACCUEIL TEMPS LIBRE SAINT-LÉGER

Coordination Accueil Temps Libre Saint-Léger
auxane.jacob@promemploi.be
063/58 99 26 — 0496/53 82 88
www.sites.google.com/site/atlsaintleger
Accueil Temps Libre — Saint-Léger



Notre vie à l'accueil ... extra !

" Prévenir pour mieux accueillir "



« Un petit mot pour prévenir
de l'absence ou présence de vos enfants.
Merci ☺ »

Votre accueillante extrascolaire
(Adéline, Amandine, Catherine, Cindy, Frédérique, Lindsay, Sylviane)

Séverine Simonet

Les stages dans votre commune durant les prochains congés scolaires

ATL
ACCUEIL TEMPS LIBRE
SAINT-LÉGER

Pour des informations mises à jour régulièrement,
visitez le site de l'Accueil temps Libre Saint-Léger **www.sites.google.com/site/atlsaintleger** ou
la Page Facebook Accueil Temps Libre – Saint-Léger



HIVER 2021





CARNAVAL 2022







PÂQUES 2022

Stage

Éveil à la musique, au yoga et à la nature



Justin le lapin,
Bernard le canard,
La poule maboule,

Mini-stage de Pâques (**du 4 au 6 avril 2022**)
Pour les enfants de 2.5 ans à 4 ans
À Châtillon, de 9h à 12h
Participation : 50 euros
Inscriptions : caroselves@gmail.com 0497/46 15 10

Stage NATURE

Proposé par Vitales Liances



Vive le printemps !

Dans les bois de Saint-Léger-en-Gaume

Du lundi 4 avril au mercredi 6 avril
9h30—15h30
Jeunes de 9 à 14 ans
60 € (ou +, ou -)



Questions et inscriptions :
063/40 50 10 olivier.saussus@vitales-liances.be

Plaine Pâques

11 - 15 avril 2022

Pour les enfants de 3 à 12 ans

60 €
(45 € à partir du 3ème enfant)



École communale de Meix-le-Tige

Activités 9h-16h30
(accueil dès 7h30 et jusque 18h)

ATL Accueil Temps Libre

Inscriptions du 1er février au 11 mars !

www.sites.google.com/site/atlsaintleger
Administration communale de Saint-Léger
Coordinatrice ATL : 0496/53 82 88
suzanne.jacob@saint-leger.be
Echevine Petite Enfance : 0497/28 65 13
anne.schouvelier@saint-leger.be

STAGES DE PRINTEMPS

SAINT-LÉGER

Du **11** au **15** avril 2022

Art'Ligue
La Ligue Lilique asbl



VÉLO
9h à 12h

Apprentissage Vélo : Pour les enfants qui ne savent pas encore faire à 2 roues. Il apprendra à tenir son vélo de manière différente pour qu'il puisse le promener, rouler à deux roues, freiner, tourner, ... que ce soit à l'intérieur ou l'extérieur.

Vélo Bois : Pour des enfants qui savent rouler à deux roues. Les enfants seront amenés à rouler dans les bois, sur chemin ou à travers bois, rouler dans la vallée ou le tournesol, réparer, bricoler car ce sera pour la route, guidon ou autre ...Il y aura également une partie jeu.





SKATE-WAVEBOARD/TROTTINETTE
13h à 16h

Roller/skate-waveboard/trottinette : Apprendre à rouler et maîtriser les rouletttes, ou tout simplement continuer à s'améliorer à force de vouloir le choisir, que ce soit à l'intérieur ou extérieur. Apprendre à monter sur un skate-waveboard/trottinette à 2 ou 4 roues, suivre un circuit, mais également à faire différentes figures.

Animé par Séverine
Paf : **105€** (la journée entière)
55€ (la demi-journée)

Pour toutes informations
063/21.80.81
ateliersartligue@gmail.com
www.ateliersartligue.be

Suivez-nous sur Facebook

Les nouvelles de la consultation de l'ONE

L'ONE accueille les enfants dès 15 jours après la naissance, sur rendez-vous, les 2e et 4e mardis de chaque mois.

Pour toute consultation ou tout conseil, notre médecin et notre infirmière se tiennent à votre disposition et écoute.

Toutes les consultations et les activités proposées sont entièrement gratuites.

Les prochaines consultations sont prévues :

Le 14 Décembre 2021

De 10h à 11h30 sur rendez-vous

Le 11et le 25 Janvier 2022

auprès de Mary-Line Bouche, infirmière

Le 8 et le 22 Février 2022

19 rue du Château à Saint-Léger

Le 8 et le 22 Mars 2022

0499/57.25.36

Comme chaque année, une layette sera offerte au premier enfant né dans la commune de Saint-Léger après Noël.

Liste de nos autres activités :

Uniquement sur réservation. (Attention les places sont limitées).

- Massage bébé : dès la naissance jusqu'au 6e mois, le mardi 4 janvier 2022 de 10h à 11h30.
- **NOUVEAU** : Éveil musical : de 2 ans à 6 ans, le mardi 1er février 2022 de 16h à 17h.
- Dépistage visuel : de 18 mois à 3 ans, le mardi 8 février 2022 de 13h30 à 15h30.
- Portage bébé (utilisation du foulard) : de la naissance jusqu'au 6e mois date à fixer.
- Psychomotricité de 2 ans à 6 ans, date à fixer.

Rappel des nouvelles prestations de l'ONE depuis début 2021 :

L'ONE propose un contact préconceptionnel et un contact périnatal.

Pour obtenir un entretien personnalisé à votre domicile ou au local de l'ONE de votre région, vous trouverez quelques informations sur le site de la commune de Saint-Léger ou vous pouvez également contacter le siège provincial de Libramont : 061/23.99.60 ou **asr.luxembourg@one.be**.

Au plaisir de vous y rencontrer

L'équipe ONE de Saint-Léger.



Fête laïque 2022, les inscriptions sont ouvertes !

Votre enfant est en 6e primaire et entrera en secondaire en septembre prochain ? Et s'il fêtait cette étape avec d'autres jeunes de son âge et ses proches ? Avec la Fête laïque, c'est possible !

La Fête laïque permet aux enfants de marquer le passage important de l'enfance à l'adolescence. Elle consiste en un **spectacle préparé par et pour les enfants** qu'ils présentent sur scène, au printemps, devant leur famille. En se basant sur des sujets de société : solidarité, écologie, pauvreté, migration… ils font part aux adultes du regard qu'ils portent sur le monde.

La Fête laïque est un moment précieux pour les enfants ! C'est l'occasion de rencontrer d'autres jeunes et de partager des moments de réflexion, de solidarité, de rires et de bonne humeur !

Informations pratiques

La Fête laïque de votre région se déroulera le **samedi 23 avril 2022 à Virton**. Elle s'adresse à tous les enfants de 6e primaire. Les frais sont pris en charge par les comités locaux et l'entrée au spectacle est gratuite.

Plusieurs rencontres sont organisées préalablement pour la cohésion du groupe et la création du spectacle. Il est dès lors important d'inscrire votre enfant le plus rapidement possible.

Inscriptions : CAL/Luxembourg ASBL 063/21.00.01 ou **relaisarlon@cal-luxembourg.be - www.calluxembourg.be**





Ma Cuisine 30 ans
Créations PECHON
www.cuisinepechon.be
pechon.ma.cuisine@skynet.be

Ma Cuisine s.r.l. - Créations PECHON
Rue d'Arlon, 62 - B6747 SAINT-LEGER
Tél. : 063/24 00 34

Nous vous recevons uniquement sur rendez-vous pour l'élaboration d'un nouveau projet

Heures d'ouverture :
Lundi : 13h30 à 18h00 • Mardi : 10h00 à 18h00 • Mercredi : fermé
Jeudi et vendredi : 10h00 à 18h00
Samedi sur RENDEZ-VOUS • Dimanche : fermé

LÉ LYS
créations florales
David Blondelet
Rue du 5 septembre, 13
B-6747 Saint-Léger
+32 (0) 63 67 67 05

Heures d'ouverture
Du lundi au samedi
9h - 12h / 14h - 18h30
Dimanche 10h - 12h30
Fermé le lundi matin
et mercredi après-midi

COIFFURE Création
Fabiola Weiler
Spécialiste du cheveu et du cuir chevelu
Dames - Hommes
Enfants

Nous allons vous chercher et nous vous ramenons si vous le souhaitez lors de la prise de RDV.
+ Service à domicile

WIFI GRATUIT

- mercredi de 14h à 18h
- jeudi de 9h à 12h sur rdv
- vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- samedi de 9h à 15h30

+ horaires spéciaux sur rendez-vous

063 21 76 41
0478 81 50 72
Rue du Pachy, 1
6747 CHATILLON

KÉVIN BILOCQ
TERRASSEMENT - NIVELLEMENT - AMÉNAGEMENT
+32 497 94 27 19
kevinbilocq@hotmail.com
Châtillon

Regifo Edition

Ce bulletin est réalisé par la sprl REGIFO Edition

Nous remercions les annonceurs pour leur collaboration à la parution de ce trimestriel. Nous nous excusons auprès de ceux qui n'auraient pas été contactés.

Si vous souhaitez paraître dans le prochain numéro, contactez-nous!
071/740 137 - info@regifo.be - www.regifo.be

Votre conseiller en communication, **Roland CROSSET** se fera un plaisir de vous rencontrer.
Prenez contact avec lui au 087/267 886

Optique Goffinet
Saint-Léger
Tél. 063/23 92 21

Heures d'ouverture :
Lundi de 14h à 19h
Mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h
Samedi de 9h à 12h
Egalement sur RDV

Editeur responsable : Alain Rongvaux, Bourgmestre de Saint-Léger – Réalisation sprl Regifo Edition – 5070 Fosses-la-Ville – Tél. 071/74.01.37 – Email : info@regifo.be - Votre conseiller en communication – Monsieur Roland CROSSET – Tél : 087 / 267 886